

Les dettes

Si vous ne payez pas vos factures à temps, cela peut être grave. Vous avez des soucis financiers ? Les centres de consultation pour les dettes vous proposent de l'aide.

Les rappels et les avis de poursuite

Si on ne paie pas une facture dans le délai prévu, on reçoit en général un 1er rappel.

Si on ne paye toujours pas la facture après le 1er rappel, on reçoit parfois un 2ème rappel.

Le créancier (celui à qui l'on doit de l'argent) peut commencer des démarches juridiques à n'importe quel moment.

Cela s'appelle : une procédure de recouvrement.

Dans ce cas, le débiteur (celui qui doit de l'argent) reçoit un avis de poursuites de l'Office des poursuites. L'avis de poursuites est payant.

Les frais sont avancés par le créancier et doivent être payés ensuite par le débiteur.

Si le débiteur pense que la procédure de poursuites est injuste, il peut faire opposition auprès de l'Office des poursuites.

Attention : Si vous êtes « aux poursuites », les autorités peuvent prendre de l'argent sur votre salaire, ou alors prendre un objet de valeur chez vous.

En plus, les avis de poursuite sont enregistrés sous votre nom dans le registre des poursuites. Cela peut poser des problèmes quand vous cherchez un appartement, par exemple. Même quand vous avez payé la poursuite, l'avis reste pour un certain temps dans le registre des poursuites.

Les dettes

Avoir des dettes, c'est devoir rendre de l'argent à une personne ou à une entreprise.

Vous avez des dettes ou des soucis financiers ? Vous pouvez vous adresser à un service d'aide : un service de désendettement.

Dans ce service, un expert regarde la situation avec la personne. Il cherche avec vous une solution.

Caritas propose une aide au désendettement au : 0800 708 708.

Cette aide est anonyme. Vous ne devez pas dire votre nom. Ce service est gratuit.

Le Fédération romande des consommateurs propose aussi un service de désendettement, il coûte 10 CHF dans le canton du Jura.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/argent-et-impots/les-dettes